



**DELIBERATION N° 25/131 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE À LA SAUVEGARDE DU
CENTRE DE FORMATION DE L'AC AIACCIU**

**CHÌ APPROVA UNA MUZIONE NANTU À A PRISIRVAZIONI DI U CENTRU DI
FURMAZIONI DI L'AC AIACCIU**

SEANCE DU 25 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 juillet 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Pierre POLI, Joseph SAVELLI, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI
Mme Véronique ARRIGHI à M. Romain COLONNA
M. Didier BICCHIERAY à M. Charles VOGLIMACCI
M. Jean-Marc BORRI à Mme Elisa TRAMONI
Mme Frédérique DENSARI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à M. Paul-Joseph CAITUCOLI
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à Mme Sandra MARCHETTI
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Paula MOSCA
Mme Vanina LE BOMIN à M. Pierre POLI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Anna Maria COLOMBANI
Mme Antonia LUCIANI à M. Joseph SAVELLI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Muriel FAGNI
M. François SORBA à M. Petru Antone FILIPPI
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Pierre GHIONGA
M. Hervé VALDRIGHI à Mme Françoise CAMPANA
M. Alex VINCIGUERRA à M. Don Joseph LUCCIONI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL,

Josephina GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 73,
- VU** la motion déposée par l'ensemble des groupes politiques "Fà Populu Inseme", "Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse", "Avanzemu", "Core in Fronte" et "Un'Altra Strada",
- APRES** avoir accepté à l'unanimité, de délibérer sur cette motion selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés, (38 voix POUR : les représentants des groupes « Fà Populu Inseme », « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle Pour la Corse », « Avanzemu », « Core in Fronte » et « Un'Altra Strada »),

APRES EN AVOIR DELIBERE

CONSIDERANT les départs de Mmes Danielle ANTONINI et Véronique PIETRI

À l'unanimité,

Ont voté POUR (38) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** le risque important de voir ce centre de formation disparaître ;

CONSIDERANT le maintien du centre de formation comme un élément clé relatif à la situation globale de l'AC Ajaccio, notamment dans ses démarches visant à assurer une participation, à minima, en championnat de National 1 ;

CONSIDERANT que la participation en championnat de National 1 permet au club le maintien de son statut professionnel ;

CONSIDERANT la casse économique et sociale, à hauteur d'environ 8 millions d'euros annuels de retombées économiques et de centaines d'emplois, tant directs qu'indirects, que pourrait engendrer une rétrogradation hors du giron professionnel ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME son soutien à l'AC Ajaccio, club emblématique du football corse,

RAPPELLE que le centre de formation est un élément essentiel tant pour le club que pour le tissu économique d'Ajaccio et pour la région ajaccienne,

AFFIRME, en conséquence, sa volonté de contribuer au maintien du centre de formation de l'ACA,

DONNE MANDAT au Président du Conseil exécutif de Corse pour proposer à l'Assemblée de Corse, après discussion avec les dirigeants du club, toute mesure budgétaire et juridique de nature à garantir le maintien du centre de formation de l'ACA ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 25 juillet 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS